

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS  
DE LA VILLE D'ALÈS**

Service : Administration  
générale  
Tél : 04 66 56 42 76  
Réf : CR/PC/CB/IV/2025

**Objet : Délégation de signature en matière de gestion des pôles infrastructures et environnement urbain à M. Pierre VIGUIÉ - directeur général adjoint de la DGA cadre de vie**

**Le maire de la ville d'Alès,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-19,**

**Vu la délibération n°25\_02\_01 du conseil municipal du 15 mars 2025 portant élection du maire,**

**Considérant** que conformément aux dispositions de l'article L 2122-19 du Code général des collectivités territoriales susvisé, le maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, directeur général adjoint des services, aux directeurs et aux responsables de service, d'Alès,

**Considérant** que M. Pierre VIGUIÉ exerce les fonctions de directeur général adjoint en charge de la DGA cadre de vie de la ville d'Alès,

**Considérant** que dans un souci de bonne administration et de bonne gestion, il convient de donner délégation de signature, en matière de gestion des services de la DGA cadre de vie à M. Pierre VIGUIÉ, directeur général adjoint cadre de vie de la ville d'Alès,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à M. Pierre VIGUIÉ, directeur général adjoint en charge des services de la DGA cadre de vie, sous le contrôle et la responsabilité de M. le maire, en ce qui concerne le pôle et les documents suivants :

**Pôle infrastructures**

- les autorisations de police de roulage,
- les certificats de numérotage de voirie,
- les documents relatifs aux procédures techniques liées à la gestion courante du domaine de compétence dont il a la charge et notamment les déclarations de projet de travaux et les déclarations d'intention de commencement de travaux.

**ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est donnée à M. Pierre VIGUIÉ, directeur général adjoint en charge des services de la DGA cadre de vie, sous le contrôle et la responsabilité de M. le maire, pour l'ensemble des dépenses relatives à la direction générale adjointe cadre de vie pour :

- les bons de commande juridiques et financiers,
- les courriers de reconduction de marchés,
- les décomptes généraux et définitifs (D.G.D.),
- les ordres de service,
- les procès verbaux de réception de travaux,
- les libérations de retenues de garantie,
- les certificats pour paiement,
- les certificats administratifs à l'appui d'un paiement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre VIGUIÉ, directeur général adjoint, délégation de signature est donnée à M. Patrick CATHELINÉAU, directeur général, et à Mmes Christelle BARRES, Lydia PICQ et Isabelle SCHMIDT – directrices générales adjointes, sous le contrôle et la responsabilité de M. le maire, en matière de dépenses de la direction générale adjointe cadre de vie pour les documents listés au présent article.

**ARTICLE 3 :**

Les actes pris par M. Pierre VIGUIÉ, directeur général adjoint, dans les matières déléguées par M. le maire de la ville d'Alès, portent la mention « pour le maire et par délégation de signature, le directeur général adjoint en charge des services de la DGA cadre de vie ».

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre VIGUIÉ, les actes pris par M. Patrick CATHELINÉAU, directeur général, dans les matières qui lui auront été déléguées, devront porter la mention « pour le maire et par délégation de signature, le directeur général ».

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre VIGUIÉ, les actes pris par Mmes Christelle BARRES, Lydia PICQ ou Isabelle SCHMIDT, directrices générales adjointes, dans les matières qui leur auront été déléguées, devront porter la mention « pour le maire et par délégation de signature, la directrice générale adjointe ».

**ARTICLE 4 :**

L'exercice de ces délégations débutera à la date du rendu exécutoire de l'arrêté.

**ARTICLE 5 :**

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera notifié à MM. Pierre VIGUIÉ et Patrick CATHELINÉAU et à Mmes Christelle BARRES, Lydia PICQ et Isabelle SCHMIDT



Alès, le 28 MARS 2025

Le Maire

Christophe RIVENOQ